



Observatoire des
Marchés Publics
romands

Communiqué de presse

11 janvier 2018

Création d'un Observatoire des Marchés Publics romands (OMP)

Evènement inaugural le 23 janvier 2018 à 17h00, Aula Magna, Université de Fribourg

La Coordination romande de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) et la Conférence romande des associations d'ingénieurs et d'architectes (CRAIA) créent un Observatoire des Marchés Publics romands (OMP). Il sera officiellement lancé le 23 janvier 2018 à Fribourg, avec des allocutions de Monsieur Olivier Français, Conseiller aux Etats, de Monsieur le Professeur Jean-Baptiste Zufferey, Président de l'Institut pour le droit suisse et international de la construction et de Monsieur Stefan Cadosch, Président de la SIA. L'Observatoire a pour but d'analyser les procédures de passation de marchés de services dans le domaine de la construction et d'œuvrer à leur amélioration.

Problématique

Les analyses effectuées depuis 2006 dans le canton de Genève par la Fédération des architectes et ingénieurs (FAI) et depuis 2013 par l'Observatoire vaudois des marchés publics (OVMP) dans le canton de Vaud ont démontré qu'environ 50% des procédures d'appels d'offres soumises aux marchés publics comportent un ou plusieurs problèmes qualitatifs et même, dans 10% des cas, des problèmes de non-conformité aux législations en vigueur.

Les premières analyses effectuées à blanc depuis janvier 2017 dans les cantons de Fribourg, du Jura, de Neuchâtel et du Valais laissent apparaître des problématiques similaires à celles observées dans le canton de Vaud lors du lancement de l'OVMP: mauvais choix de forme de mise en concurrence, pondération des critères pas indiquée ou inappropriée, méthodes de notations non spécifiées, comités d'évaluations pas mentionnés ou ne disposant pas des compétences nécessaires, droits d'auteurs pas respectés...

La mise en place de ces observations dans les cantons de Genève et Vaud a permis de nouer des dialogues constructifs avec les principales entités adjudicatrices de ces régions et d'améliorer sensiblement la situation.

Buts

Constitué sur le modèle de l'OVMP, l'OMP a pour mission d'observer les marchés publics de services dans le domaine de la construction (architecture, ingénierie, environnement et professions apparentées) dans les cantons de Fribourg, du Jura, de Neuchâtel, du Valais et de Vaud, ce qui

s i a

société suisse des ingénieurs et des architectes
Coordination romande

CRAIA

Conférence Romande des Associations
d'Ingénieurs et d'Architectes



Observatoire des
Marchés Publics
romands

représente environ 130 procédures par année. Le canton de Genève, qui garde pour le moment son propre système d'observation, travaille en étroite relation avec l'OMPr.

Les buts de l'OMPr sont de favoriser et promouvoir l'organisation de procédures conformes aux législations fédérales et cantonales en matière de marchés publics, ainsi qu'aux règles des professions concernées, de conseiller et œuvrer afin que les procédures se déroulent dans la transparence et l'égalité de traitement, d'établir un dialogue entre centres de compétences et maîtres d'ouvrage publics, de rendre les ingénieurs et les architectes attentifs aux qualités et aux manques des procédures auxquelles ceux-ci souhaitent participer et, enfin, de récolter des données statistiques permettant d'analyser les marchés et leur évolution.

Pour les entités adjudicatrices, l'OMPr offre l'opportunité d'améliorer la qualité des procédures afin de trouver rapidement, en toute transparence et avec un minimum de risques de recours, les professionnels qualifiés offrant leurs services aux meilleures conditions pour répondre aux objectifs fixés et obtenir la meilleure qualité d'ouvrage.

Fonctionnement

Une fiche technique est établie par un analyste de l'OMPr pour chaque procédure publiée dans les cantons membres. Elle contient des commentaires et une appréciation sous la forme d'un smiley vert, orange ou rouge.

Pour les procédures jugées non-conformes, le bureau de l'OMPr du canton concerné contacte les adjudicateurs et organisateurs avant publication, afin de les sensibiliser aux améliorations/corrections à apporter (plus de la moitié des procédures sont ainsi améliorées à ce stade dans le canton de Vaud).

Les associations professionnelles locales sont informées des procédures rouges. Celles-ci peuvent décider de faire valoir leur droit de recours.

Les fiches sont ensuite distribuées par newsletter aux membres, ainsi qu'à toute personne en ayant fait la demande. Elles restent également accessibles librement sur le site internet de l'OMPr.

Une statistique annuelle est établie afin de permettre d'apprécier l'évolution des pratiques dans chaque canton.

Informations et contact :

OMPr c/o SIA Vaud, Avenue Rumine 6, 1005 Lausanne / 021 646 34 21 / info@ompr.ch

Alain Wolff, président de l'OMPr / 076 325 22 82 / president@ompr.ch

Site internet : <http://www.ompr.ch/>

s i a

société suisse des ingénieurs et des architectes
Coordination romande

CRAIA

Conférence Romande des Associations
d'Ingénieurs et d'Architectes